

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 11 février 2020

Dengue à La Réunion : la circulation de la dengue s'intensifie

Du 27 janvier au 2 février 2020, **81 cas de dengue autochtones ont été confirmés**. Le nombre de cas autochtones continue d'augmenter. La circulation du virus se poursuit activement dans l'île en particulier dans le Sud à Saint-Louis, Saint-Pierre et L'Étang Salé, ainsi que dans l'Ouest, à Saint-Paul. Aussi, la Préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à tous les Réunionnais l'importance de se protéger des piqûres de moustiques, même s'ils ont déjà contracté la dengue une première fois, et à continuer de se protéger même malade : répulsifs, diffuseurs, vêtements couvrants, moustiquaires...

Situation épidémiologique au 11 février 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, 16 communes sont concernées par une circulation de la dengue.

Des regroupements de cas sont recensés dans les zones suivantes:

Sud (73 % des cas) :

- Saint-Louis, soit 49% des cas (Plateau Goyaves, Cité des Cocos, Pont Neuf, le Ruisseau, Bel Air)
- Saint-Pierre
- Etang Salé (Etang-Salé les Bains et Etang-Salé les Hauts)

Ouest (14 % des cas) :

- Saint-Paul (la Plaine)

Est :

- Saint-André (Lotissement Satec)

Des cas isolés sont également identifiés à Saint-Denis, Sainte-Marie et Saint-Leu.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

- **246 cas autochtones confirmés**
- **13 hospitalisations dont 3 pour dengue sévère**
- **11 passages aux urgences**

Recommandations pour se protéger de la dengue

